PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-treizième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 12 NOVEMBRE 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BÉGIN, Alexandre Étudiant	X (Visio)		LECLERC, Jérémi Étudiant	X (Visio)	
BÉRUBÉ, Julie Responsable des programmes de deuxième cycle en gestion de projet et du MBA	X (Visio)		LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X (Visio)	
BROUSSEAU, Sylvain Directeur, Module sc. infirmières | Campus St-Jérôme	X (Visio)		LEVY, Charmain Doyenne de la recherche et de la création		X*
DEMERS, Stéphanie Professeure	X (Visio)		PAGÉ, Geneviève Professeure		X*
DE VERLAINE, Emmanuelle Professeure	X (Visio)		PAYS, François Étudiant		X
DUFOUR, Muriel Directrice du Département des sciences comptables	X (Visio)		RAMOS, Laura Étudiante	X (Visio)	
FORGET, Hélène Doyenne des études	X (Visio)		ROUILLARD, Antony Étudiant		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)		TREMBLAY, Martine Chargée de cours	X (Visio)	
LACELLE, CHRISTIAN Étudiant	X (Visio)		WION, Frédérique Chargée de cours	X (Visio)	
Observateurs	**Présent**	**Absent**	**Invités**	**Présent**	**Absent**
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X (Visio)		-		
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création		X*	-		
Poste vacant Vice-rectrice ou Vice-recteur à l'administration et aux ressources	-	-	-		
Secrétaire général	**Présent**	**Absent**	**Attachée d'administration**	**Présent**	**Absent**
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	

**Absence motivée.*

En l'absence de la présidente et rectrice, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, monsieur Mario Lepage, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h. Il informe la commission que la rectrice se joindra à la séance si possible.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

L'on convient de traiter du point 2, *Information de la présidente*, après le point 13. Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Information de la présidente

3.- Procès-verbal :

3.1 Trois cent soixante-douzième (10 septembre 2020) réunion
Document : Procès-verbal (CE-372)

3.1.1 Adoption
3.1.2 Affaires en découlant

4.- Avis de la commission des études concernant le renouvellement de mandat de la doyenne des études

5.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2020

6.- Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maitrise en gestion de projet

7.- Projet de modification pour la mise à jour de la mineure en approches éducatives (8040)

8.- Projet de modification de la durée du cours MSI6309 Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II

9.- Projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* en lien avec les procédures relatives à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

10.- Nomination de membres à la sous-commission des études

11.- Nomination de membres à la sous-commission de la formation des maitres

12.- Nomination de membres au comité d'habilitation

13.- Nomination de membres au comité de la recherche et de la création

14.- Période d'information et questions

15.- Prochaine réunion (12 novembre 2020)

16.- Clôture de la séance

2.- <u>Information de la présidente</u>

➢ *Ce point est traité après le point 13 de la présente séance.*

La rectrice transmet les informations suivantes :

- <u>Départ d'un cadre</u>
  Monsieur Robert Bilterys, doyen de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation quittera ses fonctions prochainement.

- <u>COVID-19</u>
  Elle rappelle que de nombreuses modalités ont été mises en place à l'UQO cet automne afin d'offrir aux étudiants et étudiantes du soutien psychologique (ateliers, des cafés-rencontres, outils d'autosoins, conférences sur la santé mentale, capsules sur la pleine conscience, sur la conciliation travail-famille, sur l'organisation de travail, fiches de repérage de signes de détresse psychologique, accueil et accompagnement par des travailleuses sociales, etc.). Le corps étudiant bénéficiera aussi d'activités de tutorat et des programmes d'achat à prix réduit et de prêts d'équipement informatiques.

  Elle indique que les résultats du sondage sur les cours en non présentiel à la session été 2020 ne reflètent pas les témoignages parus dans un article publié ce matin par *La Presse*, lesquels faisaient état d'une détresse importante chez les étudiants et étudiantes universitaires. L'UQO demeure cependant à l'affut, puisque la situation perdure et peut devenir de plus en plus difficile tant pour la communauté étudiante que pour le personnel de l'Université.

Un rapport de situation concernant les impacts de la pandémie sur la population étudiante et sur les différents services de l'UQO sera partagé dès conclusion dudit rapport.

Un bilan des activités d'enseignement offertes à l'automne en présentiel, en formule hybride et à distance est en préparation.

Un nouvel outil pour divulguer les cas confirmés de COVID-19 a été mis en place à l'UQO dans la section COVID-19 du site Web et sera utilisé plutôt que l'envoi de courriels.

Une activité de reconnaissance sera organisée pour saluer l'effort collectif déployé par la communauté depuis les six derniers mois.

- Développement de programmes
  Elle rencontrera prochainement la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, et le ministre responsable de l'Outaouais et ministre québécois de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe pour discuter du développement de programmes.

Madame Laura Soccaras Ramos quitte la séance (10 h 07).

- Comité ad hoc sur le racisme
  Une murale intérieure représentative des valeurs humanistes et en lien avec le mouvement *La vie des Noirs compte* sera notamment lancée en octobre prochain et affichée sur tous les campus de l'UQO. Créée par deux diplômés de l'ÉMI, cette murale disposera aussi d'une signature graphique qui pourra être ajoutée aux courriels et affichée sur le panneau électronique devant l'Université. D'autres murales seront ajoutées au fil du temps, notamment concernant les réalités des personnes autochtones et LGBTQ. L'on souhaite promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion.

  Par ailleurs, elle souligne que la professeure Assumpta Ndengeyingoma, du Département des sciences infirmières de l'UQO, présentera une conférence dans le cadre des activités du *Mois du bien-être des étudiants noirs* de l'Université d'Ottawa.

3.- Procès-verbal

2.1 Trois cent soixante- douzième (10 septembre 2020) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent soixante-douzième (10 septembre 2020) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent soixante-douzième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 14 (p. CE-8) *Projet de modification des conditions d'admission du programme de maitrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)* : la nouvelle condition d'admission (moyenne de réussite) exigée au printemps n'est plus requise. La responsable de programme vérifiera s'il est possible de retirer définitivement cette exigence puisqu'il s'agit d'un programme offert au sein du réseau de l'UQ.

Madame Hélène Forget quitte la séance (9 h 10).

4.- Avis de la commission des études concernant le renouvellement de mandat de la doyenne des études (à huis clos)

Le premier mandat de cadre de madame Hélène Forget, à titre de doyenne des études, prendra fin le 10 mars 2021. Cette dernière ayant formulé le souhait que son mandat à ce titre soit renouvelé, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la

création a mandaté le secrétaire général afin que ce dernier entame le processus de consultation, et ce, conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*.

Deux rencontres de la communauté universitaire avec madame Forget se sont tenues en visioconférence, soit le 8 et le 9 septembre 2020. Par la suite, le secrétaire général a soumis le renouvellement de madame Forget au processus de consultation, du 14 septembre au 2 octobre 2020, auprès des personnes et instances visées, soit les membres du corps professoral, les directeurs de départements et de modules, les responsables de programmes de cycles supérieurs et la sous-commission des études (à titre de sous-commission).

La commission des études est maintenant invitée à se prononcer, à titre de commission, à l'égard du renouvellement de mandat de madame Hélène Forget à titre de doyenne des études de l'UQO.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme et observatrice régulière.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

La résolution 373-CE-2324 adoptée concernant l'avis de la commission des études relatif au renouvellement de mandat de la doyenne des études est confidentielle.

Madame Hélène Forget réintègre la séance (9 h 20).

5.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2020

Le *Mérite étudiant* a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier académique de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- Doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maitrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- Ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Ce dernier s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2020.

Un membre propose d'ajouter à cette distinction une bourse. Le secrétaire général précise que la *Politique relative aux prix et aux distinctions* est présentement en révision. La commission des études sera consultée sur le projet révisé de la Politique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2325 concernant l'attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2020; laquelle est jointe en appendice et conservée sous embargo jusqu'au 1er novembre 2020.

6.- Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maitrise en gestion de projet

À l'instar de plusieurs programmes en gestion, la maitrise en gestion de projet vise des acquis pratiques. Un programme COOP pour les étudiantes et étudiants en

gestion de projet est donc une opportunité de faire l'arrimage de l'expérience pratique aux connaissances théoriques d'une part et d'autre part représente un levier pour leur future carrière.

Le corps étudiant démontre un vif intérêt pour le régime coopératif à la maitrise en gestion de projet ainsi que les employeurs de la région de l'Outaouais pour l'embauche de stagiaires.

Finalement, l'ajout du régime coopératif à la maitrise en gestion de projet nécessite peu d'investissement financier puisque l'ensemble des cours sont déjà offerts à l'UQO sur une base régulière. De plus, aucune nouvelle ressource professorale n'est à prévoir pour la mise en œuvre du projet.

Le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maitrise en gestion de projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 15 septembre 2020.

Des vérifications seront effectuées par la doyenne des études à l'égard des activités préparatoires non créditées, mais obligatoires, lesquelles sont questionnées par un membre.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2326 concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maitrise en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

Madame Murielle Laberge se joint à la séance et prend le relai de monsieur Mario Lepage pour la présidence de cette séance (9 h 38).

7.- <u>Projet de modification pour la mise à jour de la mineure en approches éducatives (8040)</u>

Considérant que certains cours ne sont plus offerts, le conseil de module des sciences de l'éducation, avec la recommandation de l'assemblée départementale, veut modifier le programme de la mineure en approches éducatives.

De concert avec monsieur Éric Langlois, directeur des programmes de premier cycle à l'ÉMI, madame Catherine Nadon, professeure en éducation et membre du comité de création du programme, propose ces modifications. Celles-ci ne changeront pas la mineure en approches éducatives pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants de la majeure en muséologie et patrimoines.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2327 concernant le projet de modification pour la mise à jour de la mineure en approches éducatives (8040); laquelle est jointe en appendice.

8.- <u>Projet de modification de la durée du cours MSI6309 Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II</u>

Le Département des sciences infirmières demande de modifier la durée de ce stage afin qu'il puisse se dérouler sur trois trimestres au lieu de deux trimestres. Ce stage de 15 crédits, qui fait partie du programme de maitrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en santé mentale), est d'une durée de 680 heures. La modification demandée permettrait de refléter la durée réelle du stage en tenant compte des contraintes des milieux de stage.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2328 concernant le projet de modification de la durée du cours MSI6309 Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II; laquelle est jointe en appendice.

9.- <u>Projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* (RECS) en lien avec les procédures relatives à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*</u>

D'une part, la modification de certains articles du RECS a pour but de clarifier que la responsabilité éthique est tripartite, c'est-à-dire qu'elle incombe à l'étudiante ou l'étudiant, à sa directrice ou son directeur de recherche et aux responsables de programme. Elle met aussi l'accent sur l'importance du rôle des responsables de programme et des directrices et directeurs de recherche auprès des étudiantes et des étudiants dans l'application et le respect de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

D'autre part, les modifications d'autres articles sont nécessaires afin d'aligner le RECS sur le processus, les termes et les noms de documents maintenant utilisés avec la nouvelle plateforme de gestion des dossiers éthiques (NAGANO).

Cette proposition de modification est le fruit d'un travail de collaboration entre le Décanat des études et Comité d'éthique de la recherche.

Une vérification sera effectuée par la doyenne des études relativement à la pertinence ou non de faire référence à la *Politique de respect et de bons soins aux animaux* au point 3.1.1 8) du *Règlement des études de cycles supérieurs*. La doyenne indique par ailleurs que les ajouts au RECS seront faits dans le respect de la rédaction inclusive.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2329 concernant le projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* en lien avec les procédures relatives à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle est jointe en appendice.

10.- <u>Nomination de membres à la sous-commission des études</u>

La sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

Le 25 août 2020, et lors d'un rappel le 14 septembre 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner deux professeurs à la sous-commission des études, et ce, afin de renouveler ou remplacer mesdames Madeleine Stratford et Fanny Robichaud, dont les mandats viennent à échéance respectivement le 12 octobre et le 27 novembre 2020. À la suite de l'appel de candidatures, le secrétaire général a reçu deux candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 105.10 du *Règlement général de l'UQO*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux membres à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2330 concernant la nomination de membres à la sous-commission des études (**Monique Benoît, Fanny Robichaud**); laquelle est jointe en appendice.

11.- <u>Nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maitres</u>

La sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme.

Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de

formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Le 25 août 2020, et lors d'un rappel le 14 septembre 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner et/ou renouveler des professeurs dont le mandat vient à échéance et de pourvoir les postes vacants. À la suite de l'appel, le secrétaire général a reçu une (1) candidature.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2331 concernant la nomination de membres à la sous-commission de la formation des maitres (**Judith Émey-Bruneau);** laquelle est jointe en appendice.

12.- <u>Nomination d'un membre au comité d'habilitation</u>

Le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, le « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confiait lors de l'adoption du cadre institutionnel, à la commission des études, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation.

Le 25 août 2020, et lors d'un rappel le 14 septembre 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un (1) professeur au comité d'habilitation, et ce, afin de remplacer ou renouveler Guy Chiasson dont la fin du mandat est le 27 novembre 2020. À la suite de l'appel de candidatures, le secrétaire général a reçu une (1) candidature.

La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation, sur recommandation de la doyenne des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2332 concernant la nomination de membres au comité d'habilitation (**Guy Chiasson**); laquelle est jointe en appendice.

13.- <u>Nomination de membres au comité de la recherche et de la création</u>

Le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche et de la création dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C'est la *Politique de la recherche et de la création* qui détermine les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs dont les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation ou en psychoéducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres, un poste en sciences infirmières ou en psychologie et deux postes complémentaires (tous les secteurs).

Le 25 août 2020, et lors d'un rappel le 14 septembre 2020, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner et/ou renouveler des professeurs dont le mandat vient à échéance et de pourvoir les postes vacants. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu neuf (9) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de la recherche et de la création (article 105.10 du *Règlement général*), sur recommandation de la doyenne de la recherche et de la création agissant d'office, est donc invitée à nommer six (6) membres au comité de la recherche et de la création pour un mandat de deux (2) ans.

Des vérifications seront faites quant à savoir si une personne professeure peut poursuivre sa participation comme membre d'un comité lors d'un congé parental.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CE-2333 concernant la nomination de membres au comité de la recherche et de la création (**Marco Barroca-Paccard, Aimé-Jules Bizimana, Manel Kammoun, Sophie Bélair Clément, Aurélie Baillot, Stéphanie Fecteau**); laquelle est jointe en appendice.

- *Le point 2, Information de la présidente, est traité à ce moment-ci de la séance.*

14.- <u>Période d'information et questions</u>

Aucune information additionnelle n'est transmise.

15.- <u>Prochaine réunion</u>

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 12 novembre 2020.

16.- <u>Clôture de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 35.

La présidente

Le secrétaire d'assemblée